



Envoyé en préfecture le 17/06/2020  
Reçu en préfecture le 17/06/2020  
Affiché le 17/06/2020  
ID : 971-219711116-20200606-M20200318-DE

N° d'affichage : /SEC/2020/032

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 06 Juin 2020

L'an deux mille vingt, le Samedi 06 Juin, suite à la convocation du 26 Mai, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à neuf heures à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

**Sont présents** : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, BERNIER Maritza (*arrivée à 10h10*), OPET Ghislaine, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> adjoint*), GOUBIN Fred, MOUILA Gladys, PHILETAS Christina, GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe, MICHALON Irmine, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET (*née SORIMOUTOU*) Odette, MATHIASIN Max (*arrivé à 09h43*), GAMIETTE Liliane, MOBETIE Marie-France (Conseillers municipaux).

**Absents excusés** : APPOLINAIRE Lionel (*procuration à OPET Ghislaine*) (conseiller municipal), GAMIETTE Myonnette (*procuration à BARRE Augustina*) (Conseillère municipale).

**Sont absents** : MANIOC Alain (*3ème adjoint*), CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, SABAS Sydney, JEAN née SABAS Lydie, BALZINC Théogat, FLÉMIN Félix, (conseillers municipaux).

**Secrétaire de séance** : MOUILA Gladys

**Ont assisté** : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

**Secrétaires Administratives** : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Membres en exercice :	27
Membres présents :	19
Suffrages exprimés :	21
Votes Pour :	21
Votes Contre :	00
Abstention :	00

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le .....  
Deshaies, le .....

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

Deshaies, le 06 Juin 2020  
Le Maire  
Jeanny MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

**MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°18/04/69 RELATIVE À LA RÉGULARISATION D'OCCUPATION DE LA PARCELLE AN 581 DES CONSORTS BELLAIRE**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Madame le Maire informe l'assemblée que par délibération n°18/04/64 en date du 20 juillet 2018 le Conseil Municipal avait décidé d'indemniser les héritiers de feu BELLAIRE Frumence pour l'occupation de la parcelle AN 581 d'une superficie de 781 m2 située à Leroux- DESHAIES pour la période de 1987 à 2006 soit 19 ans pour un montant de 42 180 € au prix de la valeur locative annuel fournit par France domaine en date du 08 mars 2016. Pour rappel, en 1987, la Commune a autorisé l'implantation d'une station TDF sur cette parcelle, appartenant aux consorts BELLAIRE Frumence.

Les héritiers demandent le versement d'une indemnité d'occupation pour la période de 1987 à 2006 car depuis 2007, la société TDF qui les indemnise directement.

Pour la prise en charge de ladite occupation de nombreux échanges (courriers, réunions) entre les parties ont été engagés notamment une négociation entre TDF et la Commune.

DELIBERATION n° 18  
N° d'Inscription au Registre

-20 / 03 / 18



Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le 17/06/2020

ID : 971-219711116-20200606-M20200318-DE

N°d'affichage : /SEC/2020/1822

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 06 Juin 2020

Afin d'actualisé le document de France DOMAINE dont la validité avait expiré, la collectivité les a sollicité une nouvelle fois et la valeur de la parcelle AN581 au 25 mai 2020 a été fixée à 43 282 € pour la période susvisée. Considérant les attestations des héritiers autorisant la collectivité à verser le montant de l'indemnisation sur le compte de Messieurs BELLAIRE Rudy et Andy et Consort, dont le RIB est versé au dossier

### DISPOSITIF DÉCISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis des domaines, en date du 08 mars 2016, réévalué le 25 mai 2020 et qui a généré une plus-value pour un montant total de 43 282 € pour la période susvisée

Considérant les attestations des héritiers autorisant la collectivité à verser le montant de l'indemnisation sur le compte de Messieurs BELLAIRE Rudy et Andy et Consort, dont le RIB est versé au dossier

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE à l'UNANIMITÉ**

**Article 1 : D'INDEMNISER** les héritiers de feu BELLAIRE Frumence pour la période des 1987 à 2006 d'un montant de 43 282 €

**Article 2 : DE FIXER** les modalités de paiement selon les conditions suivantes :

- 50 % du montant cette année
- Et le solde sur l'exercice budgétaire l'année N+1

**Article 3 : DE DONNER** pouvoir à Madame le Maire pour accomplir toutes formalités administratives et financières et signer tous actes et documents pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

Deshaies, le 06 Juin 2020

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme



Le Maire

Jeanny MARC